

En avril 1963, le ministère des Transports exploitait 77 radiophares à basse fréquence et 36 radiophares omnidirectionnels à très haute fréquence (11 autres étaient en construction). Les systèmes d'atterrissage aux instruments utilisés totalisaient 39 (dont un serait mis hors service et trois autres en construction) et les radiophares non directionnels en service se chiffraient par 183 (19 autres en construction). Des inspecteurs de l'aviation civile font régulièrement le réglage et le contrôle en vol de ces instruments.

**2.—Terrains d'atterrissage selon la catégorie et l'exploitant, par province,
1^{er} avril 1963**

Catégorie et exploitant	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T. N.-O.	Yukon	Total
Aéroports autorisés													
Ministère des Transports.....	1	1	3	2	8	21	2	4	5	21	12	5	85
Municipalités.....	—	—	2	1	17	39	5	14	18	18	—	2	116
Particuliers.....	3	1	—	1	21	21	5	13	14	4	—	1	84
Aérodromes non autorisés													
Ministère des Transports.....	1	—	—	—	2	8	1	2	—	9	5	4	32
Municipalités.....	3	—	2	2	11	3	2	33	9	14	—	3	82
Particuliers.....	4	1	1	13	27	20	32	106	26	58	8	—	296
Abandonnés ou inconnus.....	4	—	1	—	6	5	1	5	4	45	1	3	75
Bases d'amerrissage autorisées													
Ministère des Transports.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	1	—	4
Municipalités.....	—	—	1	—	2	15	1	13	1	9	—	1	43
Particuliers.....	6	—	2	1	59	96	32	3	4	36	18	4	261
Bases d'amerrissage non autorisées													
Ministère des Transports.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	—	11
Municipalités.....	—	—	1	1	—	10	7	4	2	3	1	—	29
Particuliers.....	12	—	—	2	19	13	11	1	7	22	25	—	112
Abandonnées ou inconnues.....	18	1	9	5	25	15	12	10	6	15	19	6	141
Aérodromes militaires													
Aviation royale du Canada.....	3	1	1	2	6	15	6	3	5	3	—	2	47
Armée canadienne.....	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	—	—	4
Marine canadienne.....	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Marine américaine.....	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2
Aviation américaine.....	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	21	—	23
Total, terrains d'atterrissage.....	16	3	9	19	92	117	48	177	76	169	26	18	770
Total, bases d'amerrissage.....	36	1	13	9	105	149	63	31	20	99	64	11	601
Total, aérodromes militaires.....	5	1	4	3	6	16	7	3	7	3	22	2	79
Total général.....	57	5	26	31	203	282	118	211	103	271	112	31	1,450

Contrôle de la circulation aérienne.—La Division du contrôle de la circulation aérienne du ministère des Transports a pour fonctions principales d'assurer une circulation rapide et ordonnée et de prévenir les collisions d'avions dans un espace aérien contrôlé ainsi que les collisions avec un autre avion ou un obstacle dans la zone de mouvement des aéroports contrôlés. Ces fonctions s'exercent au moyen du service de contrôle d'aéroport, du service de contrôle terminal et du service de contrôle régional. Voici une description de ces services et d'autres services connexes:

Le service de contrôle d'aéroport est destiné particulièrement à assurer un service de contrôle aux vols effectués dans le voisinage des principaux aéroports civils ou le volume et le genre de trafic, les conditions atmosphériques et autres facteurs l'exigent dans l'intérêt de la sécurité. Le service englobe également le contrôle de toute la circulation sur l'aire de manœuvre dans les aéroports. Ce contrôle est réalisé au moyen de communications radiotéléphoniques directes, ou de signaux visuels. Les tours de contrôle sont situées à Whitehorse (Yukon); à Victoria (international), Port Hardy, Abbotsford et Vancouver (C.-B.); à Lethbridge, Calgary, Edmonton (municipal) et Edmonton (international) (Alb.); à Saskatchewan et Regina (Sask.) à Winnipeg (international) (Man.); à Lakehead, Windsor, London, Toronto Island, Toronto (international), Ottawa et North Bay (Ont.); à Montréal (international),